



Association Raquette Gujanaise

REGLEMENT INTERIEUR

I – GENERALITES

Article 1-But du règlement

Le règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association Raquette Gujanaise Tennis de Table dans le cadre de l'application de ses statuts.

(L'édition de novembre 2024 constitue la première version de règlement intérieur, depuis la création de l'association en juin 1981.)

Ce document, amené à vivre en cours de saison ou d'année, permet de préciser le fonctionnement interne du club en accord avec les statuts en vigueur (version 1998), afin de bien définir les règles qui permettent à tous de mieux vivre dans notre association.

Le Règlement Intérieur est affiché dans l'enceinte du club (la salle du Vieux Marché). Il est aussi consultable sur le site internet ([raquette.gujanaisett.fr](https://raquettegujanaisett.fr)) par l'ensemble des adhérents de l'Association et par les représentants légaux des mineurs.

Chacun doit en avoir pris connaissance formellement lors de l'adhésion, que ce soit pour une nouvelle adhésion ou pour un renouvellement de licence.

Article 2 - Respect du règlement

Le fait de s'inscrire au club constitue une acceptation des statuts et du règlement intérieur par la signature explicite du formulaire d'inscription.

Toute violation ou non-respect de ce règlement pourra faire l'objet de décisions par le conseil d'administration (CA) pouvant aller jusqu'à l'éviction du club.

Article 3 - Validation et modifications du RI

Le règlement intérieur a été soumis pour validation initiale lors de l'assemblée générale du 10 novembre 2024.

Le Bureau et/ou le conseil d'administration se réservent ensuite le droit de modifications de certains articles du règlement qui seront soumis ensuite pour validation au seul CA.

Les modifications apportées en cours de saison seront ensuite présentées en Assemblée Générale.

II – ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Article 4- Le Club

Déclaration à la Préfecture de la Gironde : 11 juin 1981

Affiliation FFTT : 10330043

SIRET/SIREN : 403 502 040 000 21

Date de la dernière version des statuts : 04 novembre 1998

Site Internet : <https://raquettegujanaisett.fr/>

Page facebook :groupe " Raquette Gujanaise" (créé en décembre 2011)

Adresse du club, salle d'entraînement et compétitions :salle du Vieux Marché, La Hume,
33470 GUJAN-MESTRAS



Article 5- Administration et fonctionnement

Conformément aux statuts, l'association est administrée :

- parla tenue de **l'Assemblée Générale** annuelle ordinaire ou extra-ordinaire si besoin (dernière en référence : 11 novembre 2024).
Pour mémoire, l'assemblée générale ordinaire est tenue chaque année à la fin de l'exercice (se terminant le 30 juin), l'instance dirigeante se devant de présenter les rapports sur la gestion du conseil d'administration et la situation morale et financière du club pour l'année passée, et les projections pour l'année à venir.
Tous les membres sont convoqués au moins 2 semaines avant. Un membre absent peut donner pouvoir écrit à un autre membre pour le représenter. Plusieurs votes (à la majorité simple en un seul tour) pourront être demandés pour statuer sur différents points de l'ordre du jour.
- par un **Conseil d'Administration (CA)** dont les membres ont été élus pour une durée de 4 ans. Le CA est actuellement composé de 10 membres actifs du club et peut évoluer en tenant compte des différents changements de situation (salarié, démission, etc.) qui se réuniront au minimum une fois tous les 2 mois avec compte-rendu de réunion qui sera diffusé à tous les membres.
Tout membre du club (adulte ou représentant légal d'adhérent mineur), hors salariés et prestataires de service du club, peut poser sa candidature. Cette dernière devra être sollicitée auprès du bureau et validée lors de l'assemblée générale annuelle.
- par le **Bureau**, qui est élu par le Conseil d'Administration en séance tenante de l'Assemblée Générale. Il est actuellement composé de 4 membres (déclaration en sous-préfecture et auprès du comité départemental de tennis de table de la Gironde) :
 - **Président** : Pascal BURET
 - **Vice-Président** : Sylvain BEAUCHE
 - **Secrétaire** : Pascal LECERF
 - **Trésorier** : Philippe GANDON

III – MODALITES D'ADHESION

Article 6–Rappel de définitions

L'association est constituée de membres :

- Les membres ordinaires, ou adhérents. Ils ont versé leur cotisation pour la saison en cours.
- Les membres bienfaiteurs : ceux qui versent des cotisations nettement supérieures à la cotisation annuelle ;
- Les membres d'honneur ou honoraires : ceux qui ont rendu de nombreux services à l'association, et ne versent plus de cotisation.
Conformément à l'article 3 des statuts, le titre de membre d'honneur ne s'acquiert pas automatiquement ; il doit être voté à l'unanimité par le conseil d'administration.

La saison sportive s'étend sur une année, du 1^{er} juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante.

Article 7–Modalités d'inscription pour les adhérents : formalités et tarifs

Conformément à l'article 3 des statuts du club, toute personne désirant venir jouer à la salle à l'année, doit présenter une demande d'adhésion à l'Association et doit être agréée par le Conseil d'Administration.

Toute personne désireuse de prendre une première cotisation ou un renouvellement est susceptible de voir sa demande d'adhésion non acceptée par le club. Cette décision a un caractère discrétionnaire et les refus d'admission n'ont pas à être motivés.

A) cas classique : avec Affiliation à la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT)

Tout membre du club, sera à priori automatiquement inscrit et affilié à la FFTT sauf cas exceptionnels (voir ci-après), et couvert pour ses risques corporels par la MAIF (note FFTT adaptée).

Il devra fournir :

- **La fiche d'inscription** complétée **recto-verso**, datée et dûment signée. Pour les mineurs, signature obligatoire du tuteur légal et surtout la fiche d'autorisation de sortie pour les mineurs ;
- **le formulaire d'adhésion à la fédération FFTT** complété **recto-verso** avec assurance MAIF renseignée ;
- **le certificat médical** de non contre-indication à la pratique du tennis de table délivré par un médecin **ou** suivant les cas (mineur ou majeur) **le questionnaire médical fourni intégralement** si utilisé pour validation.



- **Le paiement de la cotisation** complète lors de l'inscription de préférence par chèque (possibilité de faire 2 chèques qui seront échelonnés) ou en espèces pour l'intégralité de la cotisation. Pour garder la maîtrise des crédits sur son compte, le club n'autorise aucun adhérent à payer par virement bancaire.

L'adhérent veillera ensuite pendant l'année à prévenir le secrétaire en cas de changement d'adresse ou de mail.

On pourra aussi vous demander de fournir par voie numérique une photo d'identité récente du mineur ou de l'adulte pour faire un trombinoscope interne au club.

Chaque adhérent pratiquant pourra choisir son type de licence Loisir ou Compétition. La Fédération impose la catégorie pour la saison 2025-2026, suivant l'âge d'anniversaire en 2025 :

Type de licence avec affiliation FFTT	Montant cotisation saison 2025-2026
Poussins (jusqu'à 8 ans)	100,00 €
Jeune compétition	120,00 €
Adulte loisir ou compétition	150,00 €
Adulte compétition	150,00 €
Adulte Ping Adapté	180,00 €
Adulte de passage déjà licencié dans un autre club	100,00 €

Le règlement de la cotisation complète est obligatoire et définitivement acquis.

En cas de désengagement ou d'exclusion, l'adhérent ne peut obtenir le remboursement même partiel de sa cotisation et des frais de licence engagés.

B) Cas particuliers : Modalités d'accès à la salle pour les adhérents FFTT de passage

Un joueur déjà rattaché à un autre club affilié FFTT pourra venir jouer à la salle de façon temporaire ou à l'année, sous réserve d'une adhésion de passage.

Conformément à l'article 3 des statuts, un mail de demande d'adhésion préalable doit être envoyé avec préavis (2 semaines mini) au secrétaire du club Raquette Gujanaise à l'adresse : raquette.gujanaise@gmail.com.

Comme pour les membres ordinaires, l'adhésion devra aussi être agréée par le Conseil d'Administration.

L'accès à la salle sera soumis à l'inscription (fiche d'inscription recto-verso) dûment remplie, et au versement d'une cotisation de passage dont les tarifs sont les suivants :

Type de licence avec affiliation FFTT	A l'année	Octobre à juin		Inter-saison (juillet, août et septembre)
		1 semaine(ou 7 jours non consécutifs)	1 mois	
Licencié FFTT dans un autre club	100,00	10 €	20 €	50 €
Non Licencié FFTT (*)	Non possible	10 €	20 €	50 €

(*) sous réserve de fourniture d'une attestation d'assurance RC et de décharge responsabilité individuelle corporelle ou si durée inférieure à un mois prise d'une licence découverte FFTT

C) Cas exceptionnels : Modalités d'accès ponctuel à la salle d'un invité

S'entend un accès ponctuel lors d'une venue d'une journée et non répétée régulièrement .

Cela concerne une personne extérieure au club pour une séance et qui n'est pas inscrite (cas A ou B précédents) qu'elle soit couverte ou non par une assurance fédérale FFTT

Elle ne pourra être invitée exceptionnellement par un adhérent du club que sous réserve de l'accord explicite du président après envoi d'un mail de demande d'accord préalable envoyé avec préavis (5 jours mini avec coordonnées de l'invité) au secrétaire du club Raquette Gujanaise à l'adresse : raquette.gujanaise@gmail.com.

L'adhérent qui invite ne peut le faire que de façon ponctuelle et sera le seul responsable de la personne invitée, L'invité pour sa part s'engagera à ne pas chercher de responsabilité du club en cas de blessure ou d'incident, quelqu'en soit la nature et la cause, et sera susceptible de signer une décharge par rapport au club .



IV – ACTIVITES SPORTIVES

Article 8 – Couverture assurance pour la pratique du tennis de table

Seule la pratique du tennis de table est autorisée pendant les heures d'ouverture précisées à l'article 1 (partie 2). Cependant les entraîneurs peuvent organiser d'autres activités de pratique du Tennis de Table encadrées hors du planning régulier à condition d'un accord préalable du bureau.

La pratique du Tennis de Table est couverte pour les pratiquant affiliés FFTT au niveau accident corporel individuel par la couverture d'assurance MAIF, garantie qui est affiché en salle selon les préconisations de la fédération FFTT.

Le club a une assurance complémentaire responsabilité civile et pénale auprès de l'assureur Thelem.

Les accidents survenus en dehors de l'activité tennis de table sont sous l'entière responsabilité des adhérents majeurs ou des parents des enfants mineurs présents accompagnés ou non pendant les heures d'ouverture.

En cas d'accident, le secrétaire du club sera sollicité pour se faire préciser la procédure et le formulaire de déclaration au besoin.

Article 9 – Planning d'entraînements de la saison

Les horaires sont portés à la connaissance des adhérents et des parents ou représentants légaux (pour les mineurs) au début de la saison sportive. Ils sont susceptibles d'évolution en cours d'année.

Le planning en cours de validité sera affiché dans la salle et consultable sur le site internet www.raquettegujanaisett.fr.

Le club n'a aucun engagement strict d'entraînement suivant l'indisponibilité de l'entraîneur, mais fera tout son possible pour trouver une solution de remplacement suivant préavis laissé par l'entraîneur en cas d'absence

Le secrétariat préviendra aussi rapidement que possible les adhérents et parents.

Article 10 – Fréquentation de la salle

Sont autorisés à fréquenter la salle :

- Les membres actifs à jour de leur cotisation ;
- Les joueurs participant à une compétition officielle ou amicale organisée par le club;
- Les joueurs "hors club" s'étant acquitté de la cotisation de passage ;
- de façon exceptionnelle les personnes extérieures au club invitées par un adhérent avec l'accord explicite et préalable du club suivant les modalités précisées en article 6 C. Un adhérent qui invite est totalement responsable de la personne invitée tant vis à vis du club que de son invité.

Article 11 - Accès à la salle pour la pratique du tennis de table

➤ Entraînements des adultes et les libres accès à la salle des adultes.

L'accès des adultes à la salle, hors des créneaux réservés aux enfants, sera possible pendant les entraînements ou les périodes identifiées de "libre accès" à la salle pour tous les adhérents à partir de 16h30 en semaine (après les créneaux scolaires utilisés par la ville).

Les créneaux Loisirs libre adultes seront de préférence entre 16h30 et 18H00, sauf durant les 2 entraînements adultes prévus (voir planning en cours), dont un sera à 17h00 et l'autre à 18H00 suivant besoin et affluence.

Les créneaux compétition, notamment à partir de 18h00 (voir planning), seront respectés en priorité pour la préparation des compétiteurs, suivant l'affluence à la salle.

➤ Entraînements des mineurs

Les accès à la salle des mineurs ne seront autorisés que lors des séances prévues dans le planning.

Pendant le temps des cours prévus au planning, les enfants seront sous la responsabilité de l'adulte encadrant assurant les entraînements.



En cas de retard de l'entraîneur ou du responsable désigné, les enfants restent sous la responsabilité des parents : avant de déposer leur(s) enfant(s) au club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable adulte dans la salle pour les accueillir.

A la fin de l'entraînement, l'enfant attendra à l'intérieur de la salle que l'on vienne le chercher. Il signale à l'entraîneur son départ avec la personne qui le prend en charge.

L'enfant pourra se changer au besoin en arrivant à la salle, en utilisant les vestiaires afin de respecter l'intimité de chacun. Une fois en tenue, il devra déposer son sac et/ou ses affaires personnelles à l'entrée de la salle et sur les portemanteaux.

Pour le bon déroulement des entraînements et pour éviter de déconcentrer les joueurs, les parents ne resteront pas en salle et/ou n'interviendront pas pendant les séances.

A la fin des cours, les mineurs ne pourront pas prendre de douche, car il n'y a pas de vestiaire dédié dans cette salle pour les enfants.

Dans le cadre normal de la venue en salle, les affaires personnelles des joueurs déjà en tenue seront accrochées sur les porte-manteaux à gauche de l'entrée. Les parents veilleront lors de la récupération de leur enfant, qu'il reparte bien avec tous ses effets personnels, même s'ils seront mis de côté en cas d'oubli.

Nota : Suivant le cas, des périodes de jeu libre seront possibles avec la présence d'adultes bénévoles qui prendront en charge des mineurs venus s'entraîner, avec leur accord préalable et à condition que ces membres adultes soient bien identifiés par les parents.

Article 12 – Utilisation et entretien de la salle et du matériel de l'association

➤ Les vestiaires

Afin de respecter l'intimité de chacun, il est obligatoire pour les adultes de se changer dans les vestiaires du club. Une fois en tenue, vous pouvez soit laisser votre sac en vestiaire ou le déposer à l'intérieur de la salle, sur les porte-manteaux prévus à cet effet.

➤ Entretien de la salle et des tables

L'entretien de la salle est assuré par le personnel du service des sports de la commune

- Pour le confort de tous et le respect de la femme de ménage, chacun veillera au maintien de la propreté dans la salle comme dans les locaux vestiaires /douches et WC

L'entretien du matériel et le rangement est à la charge de l'association.

Chaque membre de l'association est donc tenu de participer à la sortie et au rangement du matériel en cas de nécessité.

Les enfants ne doivent pas plier, déplier ou déplacer les tables. Celles-ci seront mises à disposition des jeunes uniquement par les entraîneurs ou adultes.

Pour les tables, leur entretien et longévité exigera aussi que les joueurs après leurs parties passent le produit de nettoyage mis à disposition dans les 2 bacs à cet effet, ne serait-ce que pour les joueurs qui utilisent la table après eux.

Article 13 - Vols et dégradation

Le club de tennis de table ne peut être tenu responsable des vols ou dégradations d'effets personnels appartenant aux compétiteurs ou accompagnateurs, survenant en salle ou dans les vestiaires. Chacun restera vigilant sur ses propres affaires et veillera à ne pas oublier de vêtements. En cas d'oubli d'affaires, la femme de ménage les mettra de côté, dans le local matériels fermé à clé.

Article 14 - Tenue vestimentaire

De façon générale, une tenue de sport (short ou pantalon de survêtement, maillot ou veste sport, chaussures de sport) adaptée au tennis de table est exigée pour tout joueur dans la salle.

Les chaussures de ville sont interdites pour jouer dans la salle

➤ Mineurs participant aux cours "jeunes"



Les jeunes joueurs mineurs devront porter le maillot du club. Il sera acheté en sus de l'adhésion (20-€ 30 € par maillot), et devra être floqué avec le prénom du joueur pour les mineurs, suivant les modalités précisées par le secrétaire (auprès de Decathlon suivant la charte du club, par flocage du prénom au prix négocié de 5 €)

(Attention : ne pas passer ces maillots club en sèche-linge après lavage)

➤ **Adultes et mineurs du club en compétition**

Les licenciés devront se conformer à pratiquer le Tennis de Table dans la tenue prescrite par la F.F.T.T. Tous les compétiteurs devront porter le maillot aux couleurs du club (rouge) avec le logo du club et l'inscription « Raquette Gujanaise » dans le dos. Celui-ci devra être porté lors de chaque compétition par équipe, ou individuelle.

Pour les adultes compétition, le maillot du club étant obligatoire, chaque compétiteur devra en détenir un au minimum.

Nota : Le règlement FFTT oblige les joueurs d'une même équipe à porter des maillots et shorts identiques. Une tolérance est généralement appliquée au niveau départemental où les arbitres ne l'imposent pas. Cependant, le club demande aux joueurs d'une même équipe de porter un maillot d'une couleur rouge (coton ou synthétique), floqué aux couleurs de la Raquette Gujanaise.

Article 15 - Acheminement sur les lieux de compétitions

Le transport des enfants est à la charge des parents et sous leur entière responsabilité. Néanmoins les parents des jeunes concernés peuvent confier leur enfant à un adulte membre du club pour se rendre sur le lieu de compétition si arrangement entre eux.

La signature du formulaire d'inscription vaut acceptation de ce mode de transport, et constitue une décharge de responsabilités vis-à-vis de la personne et de l'association ayant assuré le transport.

Article 16 – Remboursements de frais de rencontres

➤ **Frais de rencontres par équipe en déplacement**

Les frais engagés par les équipes en compétition à l'extérieur du club sont remboursables sur présentation d'une note signée et de factures repas, à hauteur de :

- 0,30 euros du km jusqu'à 100 km + 0,10 euros du km au delà de 100 km + péages pour les frais de transport sur justification du trajet par le conducteur de l'équipe
- 12 euros par joueur de prise en charge repas en cas de défaite ou de match nul de l'équipe ;
- 15 euros par joueur de prise en charge repas en cas de victoire de l'équipe

Un imprimé type sera à remplir à cet effet **dans la semaine qui suit** la compétition avec la fourniture des originaux des factures pour les repas ou péages, le remboursement sera effectué par virement (fournir RIB).

➤ **Frais de rencontres par équipe à domicile**

Quand le club reçoit des équipes pour les compétitions, il est de tradition entre les clubs de Gironde que celui recevant des adversaires fournit une collation pour un moment convivial avant leur retour à domicile. Un budget de 20 euros (boissons et accompagnements sucrés/salés) par équipe reçue est possible sur la base d'un approvisionnement par le capitaine de l'équipe de notre club auprès du magasin Carrefour Market (facture à fournir après achat avec utilisation carte fidélité magasin pour suivis dépenses)

➤ **Frais de déplacement en compétitions individuelles**

Les frais de transports liés aux compétitions individuelles sont entièrement à la charge des adhérents. Seuls sont remboursés les frais kilométriques des joueurs ou joueuses évoluant en Nationale, sur présentation d'un justificatif :

- 0,30 euros du km jusqu'à 100 km,
- Puis 0,15 euros du km au-delà de 100 km.

Article 17 - Les interdictions

Il est rigoureusement interdit :

- De fumer dans la salle ;
- De s'asseoir sur les tables et sur les séparations ;
- De pénétrer dans l'enceinte sportive sous l'emprise d'une drogue quelconque et en état d'ébriété.

Le non-respect de ces interdictions peut entraîner l'exclusion immédiate du club.



Article 18 – suivi des finances du club - Dépenses non prévues

Le budget du club comprend des dépenses récurrentes (paiement des licences, achats de petits matériels ou équipements, de maillots, frais d'arbitrage, remboursement de déplacements...) et des recettes (cotisations des adhérents, subventions, recettes stages ou évènements, sponsoring, ...) celles-ci sont budgétées d'une année sur l'autre. Si au cours de l'année il devait être engagé des frais non prévus dans le budget soumis en AG, le conseil d'administration pourra donner son accord (voté à la majorité, le président ayant un vote décisionnaire le cas échéant) permettant d'engager toute dépense soumise au vote au besoin.

- Néanmoins le trésorier(ière) en accord avec le bureau peut engager des sommes qui, dans la limite de 100 euros cumulé par mois, permettra au besoin d'acheter de petits équipements nécessaires au bon fonctionnement régulier du club. Ces dépenses seront présentées pour justification et validation au CA du mois concerné.

Article 19 - Les engagements et respect du règlement

Tous les adhérents s'engagent à respecter :

- Le présent règlement intérieur ;
- Les règles du tennis de table et l'esprit sportif, sur la base de la charte jointe (entraînement en salle ou en compétition)

Article 20 - Les décisions du CA

Le conseil d'administration peut se réunir pour statuer sur tout manquement aux règles du présent règlement.

Les décisions éventuelles pourront aller du simple avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive du club.

Exemples de motifs de sanction : Attitude et propos anti-sportifs et / ou comportement inconvenant ou dangereux, détérioration de matériels, propos désobligeants, injurieux ou diffamatoires envers les autres membres ou les éducateurs sur internet ou lors des entraînements, toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'Association ou à sa réputation, à ses intérêts moraux et matériels...

Aucune contrepartie financière ne pourra être reversée en cas d'exclusion du joueur.

Les amendes dues à des manquements au règlement fédéral sont à la charge des joueurs (forfait non justifié, défaut de maillot, comportement anti-sportif, feuille de match, etc...).

Association régie par la loi du 01.07.1901 – JO n° 260 du 06.11.1954

Agrément ministériel n° 37 S 44 du 30.06.1966

Règlement initial établi et approuvé par le Conseil d'Administration, à Gujan-Mestras le 11Septembre 2024.

Version du 16 février 2026 revu et validée en CA

Pascal BURET
Président de la Raquette Gujanaise (original signé)



planning en cours de validité (affiché en salle)



Planning Saison 2025-2026 Club Raquette Gujanaise

Version : 14/01/2026

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche												
09h00	R.S.S.B (Retraités Sportifs du Sud Bassin)	Accès possible club (loisirs, compétition) partage possible avec L.A.S	R.S.S.B (Retraités Sportifs du Sud Bassin)	R.S.S.B (Retraités Sportifs du Sud Bassin) priorité Club durant vacances scolaires y compris l'été	R.S.S.B (Retraités Sportifs du Sud Bassin) L.A.S (Loisir Amical Sportif) 11h00-12h30	Libre accès adhérents	<u>Compétitions</u> <u>par</u> <u>équipes</u>												
09h30						Entraînement perfectionnement compétition Jeunes et adultes 10h00-11h30													
10h00																			
10h30																			
11h00																			
11h30	11h30 <u>préparation salle/compétition</u>																		
12h00							Libre accès tous adhérents (sous conditions d'accès salle)												
12h30																			
13h00	<u>13h15- 13h30 accueil</u>																		
13h30	Salle non disponible Accès prioritaire aux scolaires	Salle non disponible Accès prioritaire aux scolaires	Entraînement (Sylvain R.) "groupe 1 débutants" 13h30-14h30	Salle non disponible Accès prioritaire aux scolaires	Ping Sport Santé Saison 2025-26 séance 14h00-15h30 (sauf 2 ^{ème} vendredi du mois)	14h00 <u>Compétitions</u> <u>par</u> équipes <u>OU</u> (En l'absence de compétitions par équipes) Entraînement libre "Jeunes et adultes Compétition uniquement " <u>Régionales</u> 16h00-17h30 <u>Départementales</u> 17h30-20h00													
14h00			Entraînement (Sylvain R.) "groupe 2 confirmés" 14h30-15h30																
14h30			Entraînement (Sylvain R.) "groupe 3 compétition" 15h30-16h30																
15h00			Echauffement adultes loisir																
15h30																			
16h00																			
16h30	Libre accès tous adhérents adultes <u>17H30</u> Entraînement (Sylvain R.) "groupe 1&2 " 17h30-18h30	Libre accès tous adhérents adultes <u>18H00</u> Echauffement adultes compétition	Entraînement (Francis B.) "Adultes loisir débutants" 17h00-18h00	Libre accès tous adhérents adultes <u>18H00</u> Entraînement libre priorité "Adultes compétition" 18h00-20h00	Libre accès tous adhérents adultes Entraînement (Francis B.) "tous Adultes loisir" 17h00-18h00														
17h00			Entraînement (Francis B.) "Adultes loisir confirmés" 18h00-19h00																
17h30			Libre accès tous adhérents adultes																
18h00																			
18h30																			
19h00	Entraînement (Sylvain R.) "groupe 3 compétitions" 18h30-20h00	Entraînement dirigé "Adultes compétition" 18h30-20h00																	
19h30																			
20h00																			
20h30																			
21h00	jeu possible- fermeture salle impérative par dernier adhérent présent avec clef du boîtier extérieur (à remettre en place après)																		

Saison 2025-2026

Le bureau

Président	Pascal BURET
Vice-président	Sylvain BEAUCHE
Secrétaire	Pascal LECERF
Trésorier	Philippe GANDON

Les commissions

Administration	
<i>Relations avec la Ligue, la Mairie, suivi financier, gestion des remboursements et achats, documents administratifs</i>	Pascal BURET, Philippe GANDON, Pascal LECERF
Sport, compétition	
<i>Supervision des Capitaines d'équipes, gestion des effectifs, encadrement de l'entraîneur et des jeunes joueurs</i>	Sylvain BEAUCHE, Sylvain ROGER
Partenariat, sponsors	
<i>Relations avec les sponsors, recherche de ressources de financements</i>	Pascal BURET, Rémi SAINT PERON
Communication, presse	
<i>Communication de la vie du club sur les réseaux sociaux, internet, journaux, affichages d'informations/photos dans la salle</i>	Pascal LECERF, Sylvain BEAUCHE
Événementiel	
<i>Organisation des différents repas et événements au sein du club</i>	Thierry LASSERRE, Denis MAS
Matériels	
<i>Commandes de petits matériels (réparations, balles, etc.), et maintien en bon état des matériels du club, et des équipements de la salle</i>	Philippe GANDON,

Correspondants / interlocuteurs	
<i>Parents</i>	?
<i>Joueurs « loisirs »</i>	?
<i>Retraite sportive (RSSB)</i>	Bernard BUSSEL

Charte de bonne conduite

Pendant les entraînements

La Raquette Gujanaise défend un certain nombre de valeurs, sans lesquelles, toute pratique sportive et/ou vie du club ne pourrait avoir lieu dans une ambiance détendue et conviviale.

Joueurs :

- Je porte une tenue et des chaussures adaptées à mon sport,
- en début de séance j'utilise les porte-manteaux pour mes affaires.
- Je respecte l'adversaire et mon entraîneur,
- La salle étant mal insonorisée, j'évite de crier ou de parler fort pendant les entraînements,
- Pendant les créneaux « loisir », je pense à faire des roulements avec les joueurs qui attendent (par ex. toutes les 15 min environ, en cas de forte affluence) en proposant au besoin des matchs ,
- Pendant les créneaux « loisir », j'invite les débutants qui souhaitent jouer,
- Pendant les entraînements, je ramasse régulièrement les balles et évite les laisser rouler sous ou autour des autres tables,
- Je respecte le matériel, et je ne m'assois pas sur les tables,
- j'aide à ranger les tables quand c'est nécessaire,
- Je ne laisse pas traîner mes affaires en fin de séance.
- La dernière personne à quitter la salle s'assure de l'extinction de toutes les lumières, et de la coupure des radiateurs dans les vestiaires et les WC.
- Il vérifie aussi la fermeture des 4 portes de sécurité et de la porte d'entrée fermée à clef IMPERATIVEMENT en sortant.
- au besoin pour la clef de secours fermeture faire appel au Bureau (président, secrétaire ou trésorier)

Dirigeants :

- Je suis exemplaire,
- Je fais respecter les règles de bonne conduite,
- Je favorise la vie associative du club.

Charte de bonne conduite

Pendant les compétitions

La renommée d'un club ne dépend pas uniquement de ses résultats.

En dehors de la performance sportive, le comportement fair-play du joueur et du public, tant à domicile qu'à l'extérieur, est une valeur essentielle de la raquette gujanaise.

Chaque adhérent doit toujours garder à l'esprit, qu'à travers son comportement c'est son club aussi qui est jugé.

Joueurs pendant les compétitions :

- j'aide à mettre en place et à ranger les tables et la salle (quand rencontre sur place).
- Je respecte le matériel,
- Je porte le maillot du club,
- Je respecte les décisions de l'arbitre,
- Je respecte l'adversaire,
- Je me maîtrise, et refuse toute violence verbale ou physique,

Dirigeants et capitaines d'équipes :

- Je suis exemplaire,
- Je fais respecter les règles de bonne conduite,
- Je développe l'esprit sportif.

Parents / accompagnateurs / spectateurs :

- Je relativise les enjeux d'une rencontre,
- En match, j'encourage les joueurs de mon équipe, en respectant les adversaires et les arbitres.

Constitution des équipes

- La constitution des équipes est décidée par les capitaines d'équipes, en liaison avec le coordinateur des équipes Sylvain Beauche
- en général dans l'ordre L'équipe 1 est prioritaire, puis l'équipe 2, puis l'équipe 3, etc.,
- Si une équipe est incomplète, le représentant désigné du CA en est averti,
- Dans ce cas, c'est l'équipe de niveau immédiatement inférieur qui fournit prioritairement un ou plusieurs joueurs,
- Pour les rencontres à domicile, chaque capitaine prévoit une collation d'après-match, selon les directives qui auront été fixées par le CA.

Mise en place et repliement des tables JOOLA 7, 8, 9 et 10

Tables concernées : JOOLA Olymp n°7 et 8,
JOOLA Olympic n°9 et 10.

L'ouverture et la fermeture des tables doivent se faire en manipulant chaque plateau **l'un après l'autre**, et NON les deux simultanément.

Car sinon, les plateaux se touchent et forcent, au risque de marquer le bois ou d'arracher les étriers en métal.

Tension du filet

Aucun article du règlement FFTT ne traite de la tension du filet.

Mais certains fabricants (Tibhar, Cornilleau, etc.) vendent des toises lestées de 100 grammes.

La bonne tension correspond à une flèche de 10 mm sous une charge de 100 grammes appliquée au centre du filet.

Pas plus, pas moins !